

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du cégep Édouard-Montpetit tenue le 17 juin 2020, à 18 h 36, par visioconférence

Sont présents :

M. Raymond Chaussé, personnel enseignant
M. Frank Desmeules, étudiant du secteur préuniversitaire
M. Jean-Luc Djigo, personnel professionnel non enseignant
M. Jean-Paul Gagné, secteur socio-économique et président du conseil d'administration
M. Stéphane Girard, secteur socioéconomique
Mme Andrea Green, secteur universitaire
M. Sylvain Lambert, membre d'office et directeur général du Cégep
Mme Josée Mercier, membre d'office et directrice des études du Cégep
M. Patrick Monarque, diplômé du secteur préuniversitaire
M. Xavier Pallares, diplômé de l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA)
Mme Julie Pelland, personnel de soutien
M. Éric Trudeau, secteur des activités économiques
M. Guy Trudel, parent d'étudiant

Sont absents :

Mme Stéphanie Dumais, diplômée du secteur technique
Mme Julie Ethier, secteur Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie
M. Xavier Gret, parent d'étudiant
M. Kevin P. Smith, secteur des activités économiques
Mme Isabelle Paquet, enseignante

Sont invités :

Mme Catherine Brodeur, directrice adjointe, Direction des études
Mme Johanne Daigle, conseillère au développement institutionnel, Direction générale
M. Jérémy Dion-Bernard, notaire, président du comité d'éthique de la recherche
Mme Élisabeth Fournier, directrice, Direction des ressources matérielles
M. Louis-Philippe Gagnon, directeur adjoint, Direction des ressources financières
M. François Lefebvre, directeur, Direction des ressources financières
Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale, Direction générale
Mme Lise Maisonneuve, consultante pour le dossier de la recherche, Direction des études
M. Michel Vincent, directeur, direction des systèmes et technologies de l'information

M. Éric Trudeau, vice-président, préside l'assemblée jusqu'à l'arrivée de M. Jean-Paul Gagné, président, à 18 h 50. Mme Marie-Pier Lépine agit comme secrétaire d'assemblée. Le quorum est constaté et la réunion débute à 18 h 36.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Projet d'ordre du jour

	Points
1. Adoption de l'ordre du jour	Décision
2. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 29 avril 2020	
2.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 29 avril 2020	Décision
2.2 Suites du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 29 avril 2020	Information
2.2.1 Suivi concernant l'octroi du bon de commande – Remplacement des tours d'eau	
3. Adoption de DEC et d'AEC	Décisions
4. Dépôt du bilan des activités du comité d'éthique de la recherche	Information
5. Nomination des membres du comité d'éthique de la recherche	Décision
6. Adoption de l'entente de reconnaissance de certification éthique	Décision
7. Suivi concernant le coronavirus (COVID-19)	Information
7.1. Adoption du calendrier scolaire modifié	
8. Dépôt du bilan des activités de la Commission des études 2019-2020	Information
9. Approbation de la nomination des membres de la Commission des études 2020-2021	Décision
10. Adoption des bons de commande	Décisions
10.1 Remplacement du système de traitement de l'air LC-1A-1R	
10.2 Autorisation pour l'acquisition de matériel informatique	
11. Adoption du budget du fonds de fonctionnement provisoire 2020-2021	Décision
12. Adoption du budget d'investissement 2020-2021	Décision
13. Adoption de la version actualisée du Plan stratégique 2018-2023	Décision
14. Adoption du calendrier des instances 2020-2021	Décision
15. Suivi des projets majeurs	
15.1 Projet du Pavillon de la santé et de l'innovation	Information
15.2 Projet d'aérocampus	Information
16. Correspondance	Information
17. Informations	
17.1 La Vie au Cégep	Information
17.2 Résultats de l'évaluation du conseil d'administration	Information
17.3 Admissions au troisième tour	Information
17.4 État des activités de représentation du directeur général	Information
18. Dépôt de documents	Information

- | | |
|---|-------------|
| 19. Élections | |
| 19.1 Élection du président du conseil d'administration | Décision |
| 19.2 Élection du vice-président du conseil d'administration | Décision |
| 19.3 Élection des membres du comité directeur | Décision |
| 19.4 Élection des membres du comité d'audit et des finances | Décision |
| 20. Date de la prochaine séance | Information |
| 21. Levée de la séance | Décision |

20-CA-31 PROPOSITION

M. Patrick Monarque, appuyé par M. Stéphane Girard, propose à l'assemblée d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 AVRIL 2020

2.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2020

20-CA-32 PROPOSITION

M. Stéphane Girard, appuyé par M. Jean-Luc Djigo, propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 29 avril 2020 tel qu'il est déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2.2 SUITES DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2020

2.2.1 SUIVI CONCERNANT L'OCTROI DU BON DE COMMANDE POUR LE REMPLACEMENT DES TOURS D'EAU

Le 29 avril dernier, l'assemblée du conseil d'administration a délégué au directeur général, M. Sylvain Lambert, le pouvoir d'octroyer le bon de commande auprès du plus bas soumissionnaire conforme si le montant de la soumission, incluant la provision de 10 % pour couvrir les imprévus qui pourraient survenir en cours de travaux, ne dépasse pas 1 400 000 \$, toutes taxes ristournées.

M. Lambert présente le suivi concernant l'octroi du bon de commande pour le remplacement des tours d'eau. Le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, la firme GROUPE M.E.A.S. inc., pour l'exécution des travaux de remplacement des tours d'eau aile F au campus de Longueuil au montant de 818 899\$. Le montant

maximal de l'engagement au système financier, toutes taxes ristournées, sera de 942,729.15\$.

3. ÉMISSION DE DEC ET D'AEC

Mme Josée Mercier, directrice des études, dépose un tableau intitulé *Diplômés au Conseil d'administration de novembre 2019 et des 5 dernières années*.

20-CA-33 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction des études;

Mme Andrea Green, appuyée par M. Jean-Luc Djigo, propose à l'assemblée de recommander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de délivrer un diplôme d'études collégiales aux étudiants qui ont terminé leurs études lors des sessions d'hiver 2019, d'automne 2019, d'hiver 2020 et d'été 2020 dans les programmes mentionnés dans la liste déposée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

20-CA-34 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction des études;

Mme Andrea Green, appuyée par M. Jean-Luc Djigo, propose à l'assemblée d'autoriser le Cégep à délivrer une attestation d'études collégiales aux étudiants qui ont terminé leurs études lors de la session d'hiver 2020 dans les programmes mentionnés dans la liste déposée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. DÉPÔT DU BILAN DES ACTIVITÉS DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

M. Jérémy Dion-Bernard, président du comité d'éthique de la recherche, et Mme Lise Maisonneuve, consultante pour la Direction des études pour le dossier de la recherche, déposent le bilan des activités du comité d'éthique de la recherche pour l'année 2019-2020. Ils répondent aux questions des membres.

5. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

Le Comité d'éthique de la recherche du cégep Édouard-Montpetit (CÉR-CÉM) a pour mandat d'évaluer l'acceptabilité éthique des projets de recherche faisant appel à des sujets humains, réalisés au Cégep ou ailleurs par ses membres, et d'en assurer le suivi. Il a donc le pouvoir d'approuver, de modifier, de stopper ou de refuser toute proposition de recherche ou poursuite de projet. Les décisions du CÉR-CÉM doivent s'inspirer des normes éthiques de la *Politique sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* du Cégep, laquelle se fonde sur l'*Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*.

Le CÉR-CÉM a été mis sur pied le 10 février 2012, date à laquelle les membres ont été nommés par le conseil d'administration pour un mandat renouvelable de deux ans. La plus récente nomination des membres a été effectuée le 13 juin 2018 pour une durée de deux ans. Les mandats sont donc échus depuis le 13 juin 2020.

Le comité, selon la *Politique sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* (version 2013), se compose de cinq ou six membres, dont les mandats sont de deux ans, et doit respecter les exigences suivantes :

- deux ou trois personnes possédant une expertise pertinente en ce qui concerne les méthodes, les domaines et les disciplines de recherche relevant de l'autorité du CÉR;
- une ou deux personnes possédant des connaissances suffisantes en éthique;
- une personne possédant des connaissances suffisantes en droit. La présence de cette personne aux réunions est facultative pour toute recherche autre que biomédicale et obligatoire pour la recherche biomédicale. Elle ne peut être la conseillère juridique de l'établissement ni son gestionnaire de risque;
- une personne provenant de la collectivité desservie par le Cégep, mais qui n'est pas affiliée à ce dernier.

La composition du comité au cours des deux dernières années était de six membres réguliers. Cinq des six membres désirent renouveler leur mandat pour deux années supplémentaires. Une des membres désire se retirer, mais offre de renouveler son mandat pour la durée de la session d'automne 2020, tout au plus jusqu'au début de la session d'hiver 2021, afin de laisser le temps nécessaire à la recherche d'un remplaçant.

En plus de leur expertise respective, il est souhaité que les membres, conformément à la politique du Cégep, aient une formation et une expertise suffisantes pour poser un jugement éclairé sur l'éthique des projets de recherche qui leur sont soumis.

M. Jean-Paul Gagné rejoint la réunion à 18 h 50.

20-CA-35 PROPOSITION

ATTENDU que le Cégep doit s'assurer, conformément à sa Politique sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains, que toutes les activités de recherche avec des êtres humains auxquelles son nom est associé s'exercent selon une éthique irréprochable;

ATTENDU que le Cégep doit veiller à maintenir une composition du comité d'éthique de la recherche conforme à sa politique;

ATTENDU que le comité relève de la plus haute autorité de l'établissement, à savoir le conseil d'administration, et que ce dernier doit procéder à la nomination des membres du CÉR et entériner leur rôle;

ATTENDU que cinq des six membres réguliers désirent renouveler leur mandat pour deux années supplémentaires;

ATTENDU qu'un des six membres offre de renouveler son mandat pour la durée de la session d'automne 2020, tout au plus jusqu'au début de la session d'hiver 2021, afin de laisser le temps nécessaire à la recherche d'un remplaçant;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Éric Trudeau, appuyé par M. Stéphane Girard, propose à l'assemblée :

De reconduire pour deux ans les mandats des membres réguliers suivants :

- **M. Jakub Sawicki, connaissances en méthodes, domaines et disciplines de recherche;**
- **Mme Denyse W. Pelletier, connaissances en méthodes, domaines et disciplines de recherche;**
- **M. Claude Gagnon, connaissances en éthique;**
- **M. Jérémy Dion-Bernard, connaissances en droit;**
- **M. Simon Hamelin-Pratte, représentant de la collectivité.**

De reconduire pour la durée de la session d'automne 2020, tout au plus jusqu'au début de la session d'hiver 2021, le mandat du membre régulier suivant :

- **Mme Sabine Sèvre-Rousseau, connaissances en méthodes, domaines et disciplines de recherche.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. ADOPTION DE L'ENTENTE DE RECONNAISSANCE DE CERTIFICATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche du cégep Édouard-Montpetit (CÉR-CÉM), mis sur pied en février 2012, a pour mandat d'évaluer l'acceptabilité éthique des projets de recherche faisant appel à des sujets humains, réalisés au Cégep ou ailleurs par ses membres, et d'en assurer le suivi. Les procédures et les décisions du CÉR-CÉM doivent se conformer à des normes reconnues à l'échelle internationale en matière de protection des participants à la recherche, notamment celles de l'Énoncé de politique

des trois Conseils (ÉPTC2). Ses règles de fonctionnement sont consignées dans la *Politique sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* du Cégep.

Un grand nombre de recherches sont effectuées en collaboration multiétablissement. Voici deux cas de figure courants :

- un projet de recherche mené par un seul chercheur collégial, mais qui comporte une collecte de données dans plusieurs cégeps;
- un projet de recherche mené dans un seul cégep par une équipe de chercheurs affiliés à différents établissements.

En présence de projets de recherche multiétablissements, chaque établissement peut effectuer une évaluation éthique indépendante, ou encore, conformément à l'article 8.1 de l'ÉPTC2, peut approuver des modèles alternatifs d'évaluation de l'éthique. L'un de ces modèles alternatifs consiste à conclure, entre établissements, des *ententes officielles* en vertu desquelles les comités d'éthiques reconnaîtront les évaluations éthiques de la recherche réalisées par l'un ou l'autre des comités participant à l'entente. Ce modèle alternatif permet d'alléger, en temps et en complexité, la trajectoire des demandes d'évaluation éthiques multicentriques.

Au cégep Édouard-Montpetit, la *Politique sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* admet la possibilité d'adopter un tel modèle alternatif. Néanmoins, aucune entente en ce sens n'a été conclue jusqu'à ce jour dans le réseau collégial. Dans le réseau universitaire, il en va autrement depuis déjà quelques années.

Ainsi, le présent projet d'entente, piloté par la Fédération des cégeps, est une première dans le réseau collégial. Il vise à alléger la trajectoire opérationnelle de l'évaluation de l'acceptabilité éthique d'un projet de recherche faisant intervenir plusieurs établissements en misant sur la collaboration entre les comités d'éthique concernés dans un contexte de recherche *à risque minimal* avec des êtres humains. Les établissements sont libres d'y adhérer, et ce, au moment qui leur convient. Les universités ne sont pas visées par cette entente.

Tel que recommandé par la Fédération des cégeps, des discussions ont eu cours dans notre établissement, à savoir au Service de la recherche et au CÉR-CÉM. Le Service de la recherche est pleinement en faveur d'une telle entente et le CÉR-CÉM, de son côté, approuve une mise à l'essai de celle-ci. En effet, comme statué lors de la dernière réunion du comité tenue le 12 février 2020, le CÉR-CÉM se dit d'accord avec le principe de l'entente de reconnaissance de certification éthique et est prêt à mettre celle-ci en application, même s'il anticipe qu'il y aura des ajustements nécessaires à proposer lors de l'évaluation de l'entente au terme de la première année.

La signature doit être obtenue par le conseil d'administration du Cégep, dont relève le comité d'éthique. La liste des établissements signataires sera accessible au public à partir du site Web de la Fédération des cégeps.

20-CA-36 PROPOSITION

ATTENDU que le Cégep Édouard-Montpetit et les autres établissements collégiaux du réseau mènent des travaux de recherche avec des êtres humains en concordance avec la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et que certaines de ces recherches sont effectuées en collaboration multiétablissement;

ATTENDU que la Fédération des cégeps et l'Association des collèges privés du Québec inscrivent la mise en place de cette entente dans les moyens à privilégier pour faciliter la coordination du processus d'évaluation de l'acceptabilité éthique de la recherche, sans compromis sur la qualité des projets réalisés, et pour permettre à la communauté collégiale de développer et de valoriser la recherche scientifique;

ATTENDU que le Service de la recherche du cégep Édouard-Montpetit et le CÉR-CÉM sont en accord avec le principe de l'entente de reconnaissance de certification éthique et sont prêts à mettre celle-ci en application, même s'ils anticipent qu'il y aura des ajustements nécessaires à proposer lors de l'évaluation de l'entente au terme de la première année;

ATTENDU que le cégep Édouard-Montpetit souscrit aux principes directeurs énoncés dans l'ÉPTC2 de même que dans sa *Politique sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* et que ces politiques lui permettent de signer des ententes officielles amenant son comité d'éthique à reconnaître l'évaluation de l'acceptabilité éthique effectuée par le comité d'éthique d'un autre établissement dans le cadre de projets menés en collaboration;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Stéphane Girard, appuyé par M. Guy Trudel, propose à l'assemblée d'autoriser la conclusion de l'entente de reconnaissance de certification éthique pour les projets de recherche multiétablissements à risque minimal avec des êtres humains et d'autoriser M. Jean-Paul Gagné, président du conseil d'administration, à signer cette entente et à poser tout acte nécessaire à son entrée en vigueur.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. SUIVI CONCERNANT LE CORONAVIRUS (COVID-19)

M. Sylvain Lambert, directeur général, fait un suivi concernant le coronavirus (COVID-19) et répond aux questions des membres. Il souligne l'excellent travail de Mme Audrey Joyal et de Mme Jacinthe Noreau auprès du comité de direction – plan des mesures d'urgence (PMU). Le comité travaille depuis quelques semaines sur un plan de relance pour la session d'automne 2020, notamment en identifiant les activités pédagogiques qui devront être réalisées en présentiel et les activités qui permettront d'accueillir les étudiants et de rendre la vie étudiante dynamique et agréable.

7.1 ADOPTION DU CALENDRIER SCOLAIRE MODIFIÉ

En raison de la situation exceptionnelle de pandémie actuelle, le Cégep a pris la décision d'offrir la session d'automne 2020 en formation hybride, c'est-à-dire qu'une partie des cours se donnera en présentiel, tout en respectant les directives de la Direction de la santé publique, et une partie se donnera en formation à distance. Après avoir terminé la session d'hiver 2020 en formation à distance, la communauté professorale du Cégep a fait part au sein de la Commission des études des gros enjeux entourant les cas de plagiat lors des évaluations. Afin de remédier à ces situations, il a été suggéré d'offrir des journées de prestations d'examens en présentiel, sous la formule d'examens communs, et ce, pour la période de la mi-session. Ainsi, le calendrier scolaire pour l'année 2020-2021 a été révisé.

Mme Josée Mercier, directrice des études, présente le calendrier scolaire 2020-2021 révisé afin de poursuivre la mission du Cégep dans les meilleures conditions possible, conformément aux recommandations ministérielles et de la Direction de la santé publique.

20-CA-37 PROPOSITION

ATTENDU l'intention de la direction du Cégep de prendre les mesures qui s'imposent pour offrir la session d'automne 2020, dans le respect des attentes du MEES et dans le respect des consignes et des recommandations émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU le devoir et le souhait du Cégep d'assurer la protection des membres de la communauté collégiale et de leur offrir un milieu d'études, de travail et de vie sain et sécuritaire;

ATTENDU la recommandation de la Commission des études;

ATTENDU la recommandation de la Direction des études;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Stéphane Girard, appuyé par M. Éric Trudeau, propose à l'assemblée d'adopter la version révisée du calendrier scolaire 2020-2021 déposée par la Direction des études.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. DÉPÔT DU BILAN DES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES 2019-2020

Mme Josée Mercier, directrice des études, dépose et présente aux membres du conseil d'administration le *Rapport des activités de la Commission des études 2019-2020*. Elle répond aux questions des membres. Elle remercie M. Dominic Proulx pour son implication à titre de secrétaire

de la Commission des études au cours de la dernière année. Mme Mercier est très fière du travail réalisé par la Commission des études. M. Gagné, au nom du conseil d'administration, souligne le travail extraordinaire qui a été accompli par la Commission des études et par les employés de la Direction des études. La qualité du travail a été observée par le biais des rapports et des recommandations soumis au conseil d'administration tout au long de l'année.

20-CA-38 PROPOSITION

ATTENDU le *Rapport des activités de la Commission des études 2019-2020*;

ATTENDU la recommandation de la Commission des études;

M. Guy Trudel, appuyé par M. Jean-Luc Djigo, propose à l'assemblée d'approuver le *Rapport des activités de la Commission des études 2019-2020* tel que déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. APPROBATION DE LA NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES ÉTUDES 2020-2021

Les extraits du *Règlement de la commission des études* (Règlement numéro 7), adopté par le conseil d'administration le 19 avril 2016, concernant la composition de la Commission des études et la nomination des membres sont reproduits ci-après :

3. Composition de la Commission des études

3.1. Membres

La Commission des études est composée de vingt-trois (23) membres, soit :

- 3.1.1. le directeur des études qui en est le président;
- 3.1.2. quatre (4) membres du personnel du Cégep, responsables des programmes d'études, nommés par le Conseil;
- 3.1.3. onze (11) enseignants, préférablement des coordonnateurs de programme d'études, ou des enseignants des disciplines maîtresses siégeant aux comités de programme, ou à défaut, d'autres enseignants des disciplines maîtresses, provenant des programmes ou groupes de programmes suivants :
 - a) un (1) du programme de *Sciences de la nature*
 - b) un (1) du programme de *Sciences humaines*
 - c) un (1) du groupe *Arts et lettres* et *Arts visuels*
 - d) trois (3) de la *Formation générale* :
 - un (1) *Littérature et français*,
 - un (1) *Philosophie*,
 - un (1) *Éducation physique et Langues*

- e) un (1) du groupe *Technologie de l'électronique, Techniques d'intégration multimédia et Techniques de l'informatique*
 - f) un (1) du groupe *Techniques de prothèses dentaires, Techniques de denturologie et Techniques d'hygiène dentaire*
 - g) un (1) du groupe *Soins infirmiers, Technologie de radiodiagnostic et Techniques d'éducation à l'enfance*
 - h) un (1) du groupe *Techniques d'orthèses visuelles, Techniques de comptabilité et de gestion et Gestion de commerces ;*
 - i) un (1) provenant des programmes *Techniques de génie aérospatial, Techniques de maintenance d'aéronefs et Avionique*
- 3.1.4. un (1) membre de l'exécutif du syndicat des professeures et des professeurs du cégep Édouard-Montpetit, nommément le vice-président des affaires pédagogiques, ou, en cas d'absence, un substitut;
- 3.1.5. trois (3) étudiants inscrits à temps plein à un programme d'études nommés conformément à l'article 32 de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* et provenant d'un programme d'études préuniversitaires, d'un programme d'études techniques et d'un programme d'études techniques de l'ÉNA;
- 3.1.6. deux (2) membres du personnel professionnel, provenant préférablement des services pédagogiques;
- 3.1.7. un (1) membre du personnel de soutien et un substitut, provenant préférablement des services pédagogiques.

3.2. Nomination

- 3.2.1. Les candidatures émanant des professeurs siégeant aux comités de programmes et de la table de concertation – selon les règles établies par chacun - sont acheminées à l'assemblée générale du mois d'avril de chaque année aux fins d'élection de la délégation professorale à la commission des études, et ce, pour des mandats de deux ans.
- 3.2.2. Les enseignants mentionnés à l'article 3.1.4 sont élus membres de leur exécutif par l'ensemble des enseignants au cours d'une assemblée générale du Syndicat.
- 3.2.3. Les membres du personnel professionnel et du personnel de soutien sont élus par l'ensemble du personnel appartenant à leur groupe respectif au cours d'une assemblée extraordinaire tenue à la demande écrite du secrétaire du conseil d'administration.
- 3.2.4. La désignation des membres de la commission des études se fait normalement en mai de chaque année et ces nominations sont entérinées par le conseil d'administration à sa dernière assemblée de l'année scolaire.

3.3. Durée du mandat

La durée du mandat des membres du personnel siégeant à la commission des études est de deux (2) ans à l'exception des étudiants dont le mandat est d'un (1) an. Les mandats peuvent être renouvelés. De plus, exception faite du cas où un membre a perdu sa qualité à siéger, les membres demeurent en fonction jusqu'à la nomination de leurs remplaçants.

3.4. Vacance, démission, perte de qualité

En cas de vacance, démission ou perte de qualité, une autre personne est nommée ou élue, selon les dispositions de l'article 3.2 pour terminer le mandat initial.

20-CA-39 PROPOSITION

ATTENDU le *Règlement de la commission des études*;

ATTENDU que les personnes désignées sont élues par l'ensemble de leurs pairs au cours d'assemblées tenues conformément au *Règlement de la commission des études* et représentent les diverses catégories d'employés tel que le stipule l'article 3.1 du *Règlement de la commission des études*;

M. Stéphane Girard, appuyé par M. Raymond Chaussé, propose à l'assemblée d'entériner les nominations des personnes suivantes membres de la Commission des études pour l'année 2020-2021 :

Responsables des programmes d'études (mandat d'un an) :

Luce Bourdon – directrice adjointe des études .Service des programmes – campus de Longueuil

Vincent Duchesne – directeur adjoint des études Service des programmes – campus de Longueuil

Nathalie Pellerin – directrice adjointe des études Service des programmes – campus de Longueuil

Emmanuelle Roy – directrice adjointe des études Service des programmes – campus de Longueuil

Personnel enseignant provenant des programmes (ou groupes de programmes) suivants :

Sciences de la nature	Martin Desrochers (202)
Sciences humaines	François Lalonde (350)
Arts, lettres et communication Arts visuels	Sébastien Bage – Cinéma
Technologie de l'électronique Techniques d'intégration multimédia Techniques de l'informatique (informatique de gestion et gestion de réseaux)	Charles Tounou – Technologie de l'électronique
Techniques d'hygiène dentaire Techniques de denturologie Techniques de prothèses dentaires	Émilie Brulé – Prothèses dentaires
Techniques d'éducation à l'enfance Techniques de soins infirmiers Technologie de radiodiagnostic	Maude Pépin-Charlebois – Éducation à l'enfance

Techniques d'orthèses visuelles	Serge Fournier – Gestion et techniques administratives
Techniques de comptabilité de gestion et gestion de commerce	
Techniques de l'avionique	Jeanne Dumas-Roy – Préenvol
Techniques de génie aérospace	
Techniques de maintenance d'aéronefs	Caroline Lauzon – Littérature et français
Formation générale	Jennifer Ryan – Langues À venir – Philosophie
Syndicat des professeures et professeurs du CEM	Dominic Proulx, vice-président aux affaires pédagogiques

Personnel professionnel :

Nancy Chaput, conseillère pédagogique au Service des programmes – campus de Longueuil
2020-2021 = deuxième année

Julie Tougas-Ouellette, conseillère d'orientation, Direction des affaires étudiantes et communautaires
2020-2021 = deuxième année

Personnel de soutien :

Manon Lapierre, technicienne en administration au Service de l'organisation scolaire – ÉNA
2020-2021 = deuxième année

À venir (**substitut**)
2020-2021 = première de deux années

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. ADOPTION DES BONS DE COMMANDE

10.1 REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DE L'AIR LC-1A-1R

Dans le but de maintenir les systèmes mécaniques en bon état et afin d'assurer une meilleure qualité d'air intérieur, la Direction des ressources matérielles a planifié le remplacement d'un système de ventilation qui a connu quelques pannes au cours des dernières années et qui est situé dans la salle de mécanique du sous-sol de l'aile C du campus de Longueuil. Ce système fait le traitement de l'air (ventilation et climatisation) du corridor menant au hall du pavillon Le Caron, des espaces de bureaux se trouvant derrière la salle A. Lassonde, des petits locaux

annexés aux laboratoires de techniques d'éducation à l'enfance et de la Coopérative étudiante. Le remplacement de ce système de ventilation permet d'augmenter les volumes d'air neuf au niveau des normes actuelles. Le projet prévoit de plus l'élimination des sections de calorifuge qui, selon le produit largement utilisé à l'époque, contenait de l'amiante.

20-CA-40 PROPOSITION

ATTENDU la fin de vie utile dépassée du système LC1A/1R au campus de Longueuil;

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU l'article 17 de la Loi qui porte sur les modifications à un contrat;

ATTENDU le budget du fonds des immobilisations 2019-2020, parc immobilier, approuvé par le conseil d'administration le 12 juin 2019;

ATTENDU que le budget approuvé comportait une rubrique dédiée aux travaux à entreprendre en 2020-2021;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Xavier Pallares, appuyé par Mme Andrea Green, propose à l'assemblée de retenir l'offre de Tuyauterie Michel K. Et Denis inc. pour l'exécution du contrat du remplacement du système LC1A/1R du campus de Longueuil, au montant de 280 000 \$. Le conseil d'administration délègue à la Direction des ressources matérielles une provision maximale de 10 % du contrat initial pour couvrir le coût des imprévus qui peuvent survenir en cours de contrat. Le montant maximal de l'engagement au système financier, toutes taxes ristournées, sera de 329 365 \$.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10.2 AUTORISATION POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

La Direction des systèmes et technologies de l'information (DiSTI) identifie chaque année des postes informatiques à remplacer ou à ajouter au parc immobilier, communément appelé MAOB (pour mobilier, appareillage, outillage et bibliothèque). À l'automne 2019, la DiSTI a décidé regrouper ses achats prévus au MAOB et de procéder à un appel d'offres afin de bénéficier de prix plus avantageux pour le Cégep.

Le Cégep est présentement à la première année d'un plan sur trois (3) ans pour mettre à jour les ordinateurs. Au milieu de l'année 2010, le cégep a pu prolonger la vie de ses ordinateurs en changeant le type de mémoire (SSD). Aujourd'hui, l'âge de ces ordinateurs excède souvent plus de 10 ans et ceux-ci doivent être changés.

Il est donc proposé de remplacer 125 ordinateurs administratifs dont quatre (4) à la Direction générale, quarante-huit (48) à la Direction des ressources matérielles, six (6) à la Direction des ressources financières, douze (12) à la Direction des études, cinq (5) à la Direction des systèmes et technologies de l'information, six (6) à la Direction des affaires étudiantes et des communications, huit (8) au Centre des services adaptés, vingt-deux (22) au Service de

l'organisation scolaire, douze (12) au Service de l'assurance-qualité, et un (1) au Centre de ressources didactiques. Il y a un ajout de poste administratif, celui-ci à la Direction des affaires étudiantes et des communications. Le montant estimé est de 151 500 \$.

En pédagogie, les ajouts suivants ont été approuvés par le comité MAOB : un (1) ordinateur portable pour la bibliothèque (espace conférence), quatre (4) chariots et trente-deux (32) portables en prothèses dentaires, une classe d'apprentissage actif (CLAAC) comprenant vingt-quatre (24) portables et cinq (5) ordinateurs pour biomicroscope en Technique d'orthèses visuelles et deux (2) ordinateurs pour les professeurs de Techniques d'intégration multimédia. Pour un total de soixante-quatre (64) postes et cinq (5) chariots pour un montant estimé de 147 350 \$.

La Direction de la formation continue et des services aux entreprises remplacera dix-sept (17) ordinateurs administratifs, un (1) ordinateur spécialisé, ainsi que trente-et-un (31) ordinateurs du laboratoire du D0021 à Longueuil pour un total de quarante-neuf (49) postes. Le montant estimé est de 59 100 \$.

L'estimation totale de l'appel d'offres, qui se terminerait le 6 juillet 2020, est de 357 900 \$, avant taxes.

20-CA-41 PROPOSITION

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU le budget du fonds des immobilisations 2019-2020, parc mobilier, approuvé par le conseil d'administration le 12 juin 2019 (19-CA-54);

ATTENDU l'achat de 238 postes informatiques et 5 chariots;

ATTENDU que le délai de livraison est normalement de quatre semaines, mais que la situation de pénurie de matériel informatique à l'échelle mondiale occasionnée par la pandémie de COVID-19, risque de prolonger ce délai;

ATTENDU qu'il est nécessaire de recevoir ces équipements au Cégep avant le 6 août 2020;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Patrick Monarque, appuyé par M. Raymond Chaussé, propose à l'assemblée de déléguer à M. Sylvain Lambert, directeur général, le pouvoir de recevoir le rapport de la soumission suite au processus d'appel d'offres et de procéder à l'adjudication du contrat pour l'acquisition d'ordinateurs et de moniteurs au plus bas soumissionnaire conforme pour un montant maximal de 357 900 \$. Le directeur général assurera un suivi de ce dossier auprès du conseil d'administration à la prochaine réunion.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. ADOPTION DU BUDGET DU FONDS DE FONCTIONNEMENT PROVISOIRE 2020-2021

M. Patrick Monarque, président du comité d'audit et des finances, introduit le sujet du budget du fonds de fonctionnement provisoire 2020-2021. Il rappelle que le budget de fonctionnement était

déficitaire et mentionne que le déficit sera plus important que prévu en raison de la pandémie de COVID-19. Il précise que le budget d'investissement est équilibré.

M. François Lefebvre, directeur des ressources financières, présente le processus d'élaboration des prévisions budgétaires du fonds de fonctionnement pour l'année 2020-2021, ainsi que les faits saillants. En raison de la fermeture du Cégep et des perturbations occasionnées par la pandémie de COVID-19, les revenus des services autofinancés sont incertains. Les gestionnaires des différentes directions du Cégep ont été consultés afin de déterminer l'impact de la pandémie sur les ressources financières du Cégep.

Le comité d'audit et des finances s'est réuni le 2 juin 2020 pour recevoir toutes les informations pertinentes à l'analyse des données, et conformément à son mandat, recommande les prévisions budgétaires telles qu'élaborées par la direction du Cégep.

20-CA-42 PROPOSITION

ATTENDU que l'allocation initiale des cégeps pour l'année 2020-2021 provenant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) n'a pas été transmise selon les échéanciers prévus, ce qui rend impossible la présentation du budget de fonctionnement 2020-2021 du Cégep avant le 30 juin 2020;

ATTENDU que l'ensemble des incertitudes liées à la pandémie de COVID-19 rend souhaitable la présentation d'un budget de fonctionnement à l'automne 2020;

ATTENDU l'article 26.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, qui prévoit ce qui suit : « un collège qui, le 1^{er} juillet, n'a pas adopté son budget est autorisé à encourir, pour ce mois, un montant de dépenses égal au douzième du montant de dépenses de l'exercice financier précédent. Il en est de même pour chaque mois de l'exercice financier où, le premier jour, le budget n'est pas encore adopté »;

ATTENDU que, selon le Régime budgétaire et financier des cégeps (annexe P003), le Cégep doit, à moins d'avis contraire, compléter et transmettre, au plus tard le 30 septembre, le formulaire de budget du fonds de fonctionnement dûment signé par le directeur général du Cégep et la résolution du conseil d'administration approuvant le budget de fonctionnement;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit et des finances;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Guy Trudel, appuyé par M. Patrick Monarque, propose à l'assemblée d'autoriser le report de l'adoption du budget de fonctionnement 2020-2021 au mois de septembre 2020 et, en conséquence, d'autoriser la direction à encourir des dépenses pour un montant maximal de 26 083 000 \$ pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2020. Le montant correspond au douzième du montant de dépenses de l'exercice 2019-2020 par mois, pour une période de 3 mois.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. ADOPTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2020-2021

M. François Lefebvre, directeur des ressources financières, présente le processus d'élaboration des prévisions budgétaires pour l'année 2020-2021, ainsi que les faits saillants. Les allocations pour le budget d'investissement n'ont toujours pas été confirmées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

En ce qui concerne le budget de l'année 2019-2020, le solde de fin prévu pour le parc immobilier est de 3,2 millions de dollars et le solde de fin prévu pour le parc mobilier est de 12,2 millions de dollars. Le budget d'investissement est donc sous contrôle.

Le comité d'audit et des finances s'est réuni le 2 juin 2020 pour recevoir toutes les informations pertinentes à l'analyse des données, et conformément à son mandat, recommande les prévisions budgétaires telles qu'élaborées par la direction du Cégep.

20-CA-43 PROPOSITION

ATTENDU que le comité d'audit et des finances a reçu et analysé le budget d'investissement 2020-2021 élaboré par la direction du Cégep;

ATTENDU que le budget est conforme aux attentes et respecte les règles du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

ATTENDU la recommandation du comité d'audit et des finances;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Raymond Chaussé, appuyé par M. Stéphane Girard, propose à l'assemblée d'adopter le budget d'investissement 2020-2021.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. ADOPTION DE LA VERSION ACTUALISÉE DU PLAN STRATÉGIQUE 2018-2023

À l'automne 2019, le comité de direction du cégep Édouard-Montpetit a jugé nécessaire de procéder à l'actualisation de son *Plan stratégique 2018-2023* adopté par le conseil d'administration le 13 juin 2018. Ce travail de révision s'est échelonné des mois de novembre 2019 à février 2020.

Étant donné que l'analyse de la situation du Cégep est assez récente et qu'elle a peu changé, il a été décidé de maintenir les trois enjeux et les six orientations initiales et de se concentrer sur les moyens fixés pour atteindre les objectifs tout en précisant les cibles qui n'avaient pas encore été définies. De plus, en réponse à des modifications des environnements internes et externes, cette planification stratégique s'est vue bonifiée d'un nouvel axe d'intervention qui concerne l'aménagement d'espaces éducatifs pédagogiques et communautaires.

L'article 16.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* stipule ce qui suit :

Le conseil de chaque collège établit, en tenant compte de la situation du collège et des orientations du plan stratégique établi par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, un plan stratégique couvrant une période de plusieurs années. Ce plan comporte l'ensemble des objectifs et des moyens qu'il entend mettre en œuvre pour réaliser la mission du collège. Il intègre un plan de réussite, lequel constitue une planification particulière en vue de l'amélioration de la réussite des étudiants.

Le plan stratégique est révisé annuellement et, le cas échéant, il est actualisé.

Le conseil de chaque collège transmet au ministre et à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial une copie de son plan stratégique et, le cas échéant, de son plan actualisé et les rend publics.

L'ensemble des directions du Cégep ont pris part au processus d'actualisation du *Plan stratégique 2018-2023* auquel se sont joints M. Vincent Sabourin, consultant externe ayant participé à son élaboration en 2018, Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale, et Mme Johanne Daigle, conseillère au développement institutionnel.

Les principales étapes de la démarche d'actualisation ont été les suivantes :

- Répartition des 28 axes d'intervention entre les directions – réunion du comité de direction du 29 octobre 2019;
- Rencontres de travail avec chacune des directions pour valider, selon l'attribution des axes d'intervention, les objectifs de résultats, les indicateurs et les cibles associés – de novembre 2019 à janvier 2020;
- Présentation des changements apportés et approbation de ceux-ci par l'ensemble des directions – 25 février 2020;
- Adoption de la version actualisée du plan stratégique 2018-2023 par le comité de direction – 12 mai 2020.

Une liste d'une dizaine d'indicateurs-clés, lesquels seront déterminés par le comité directeur à l'automne 2020, sera soumise aux administrateurs lors d'une prochaine réunion afin d'assurer un suivi plus régulier de la réalisation du plan stratégique.

20-CA-44 PROPOSITION

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* eu égard à l'établissement d'un plan stratégique et à son actualisation;

ATTENDU les travaux menés depuis l'automne 2019 par le comité d'actualisation du plan stratégique;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Éric Trudeau, appuyé par M. Stéphane Girard, propose à l'assemblée d'adopter le *Plan stratégique 2018-2023 actualisé* tel qu'il est déposé et de le mettre en œuvre à compter du début de la session d'automne 2020.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14. ADOPTION DU CALENDRIER DES INSTANCES 2020-2021

Le calendrier des instances 2020-2021 est déposé.

20-CA-45 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité directeur;

M. Jean-Luc Djigo, appuyé par M. Xavier Pallares, propose à l'assemblée d'adopter le calendrier des instances 2020-2021 tel qu'il est déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

15. SUIVI DES PROJETS MAJEURS

15.1 PROJET DU PAVILLON DE LA SANTÉ ET DE L'INNOVATION

M. Sylvain Lambert, directeur général, présente le suivi des démarches effectuées dans le cadre du projet des cliniques – Pavillon de la santé et de l'innovation. La première étape du dossier d'opportunité a été terminée le 3 juin dernier. Il répond aux questions des membres.

15.2 PROJET D'AÉROCAMPUS À L'ÉNA

M. Sylvain Lambert, directeur général, présente le suivi des démarches effectuées dans le cadre du projet de développement de l'aérocampus à l'ÉNA. Il commente et répond aux questions des membres. Il précise que la Direction générale travaille avec un notaire pour préparer et soumettre une offre d'achat sur le terrain de l'ÉNA d'ici la fin de l'année scolaire. Cette offre sera conditionnelle à l'obtention du financement du gouvernement, tel qu'approuvé par le conseil d'administration en juin 2019.

16. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

17. INFORMATION

17.1 LA VIE AU CÉGEP

Un document est déposé pour présenter les nouvelles du Cégep du 7 mars 2020 au 22 mai 2020.

La Fondation du Cégep a créé un fonds d'urgence pour venir en aide aux étudiants aux prises avec des besoins criants durant la pandémie et un montant de 118 656 \$ a été amassé.

Une cérémonie de fin d'études virtuelle a été réalisée afin de féliciter les diplômés et leur souhaite du succès dans le futur.

17.2 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale, présente les résultats de l'évaluation du conseil d'administration.

Le questionnaire d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration, élaboré par le comité directeur, a été transmis aux administrateurs le 1^{er} mai 2020. La date limite pour compléter le questionnaire en ligne était le 11 mai 2020. Le questionnaire a été envoyé aux 18 membres du conseil d'administration et 13 d'entre eux ont répondu au questionnaire, ce qui représente un taux de réponse de 72%.

Globalement, les résultats sont très positifs, notamment à l'égard du président du conseil d'administration. Les membres du comité directeur ont analysé les commentaires transmis par les administrateurs dans une perspective d'amélioration. Ils ont retenu le désir des administrateurs d'obtenir des résumés de la documentation afin qu'il soit plus facile de se préparer aux réunions.

17.3 ADMISSIONS AU TROISIÈME TOUR

Mme Josée Mercier, directrice des études, dépose et commente le document portant sur le nombre d'étudiants admis au troisième tour pour la session d'automne 2020 et le document portant sur le nombre de demandes d'admission au troisième tour pour la session d'automne 2020.

17.4 ÉTAT DES ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Un document est déposé pour faire état des activités de représentation du directeur général du 2 mars 2020 au 22 mai 2020.

18. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les procès-verbaux des rencontres suivantes sont déposés :

- Réunion ordinaire du comité directeur du 15 avril 2020;
- Réunion ordinaire du comité d'audit du 27 février 2020;
- Réunion extraordinaire du comité d'audit du 27 avril 2020;
- Réunion ordinaire de la Commission des études du 4 février 2020;
- Réunion ordinaire de la Commission des études du 10 mars 2020;
- Réunion extraordinaire de la Commission des études du 27 mars 2020.

19. ÉLECTIONS

19.1. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le processus d'élection du président est présidé par Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale et secrétaire du conseil d'administration.

Le *Règlement de régie interne* (Règlement numéro 1) du Cégep stipule ce qui suit à l'article 3.4 :

Au mois de juin de chaque année ou dans le cas de force majeure à l'assemblée subséquente, le conseil choisit un président et un vice-président parmi les membres en fonction qui ne font pas partie du personnel du Cégep ou n'y sont pas étudiants. Il procède de la façon suivante :

- 3.4.1 le président et le vice-président sont choisis par mode d'élection présidée par le secrétaire du conseil;
- 3.4.2 les candidats sont mis en nomination sur proposition. Les candidats mis en nomination doivent être présents lors de l'assemblée au cours de laquelle l'élection a lieu ou avoir fait part par écrit au secrétaire du conseil de leur intérêt pour l'un des postes;
- 3.4.3 le vote est pris à main levée sauf lorsqu'un membre en fonction demande le vote au scrutin secret. La majorité simple des voix des membres en fonction présents détermine le résultat du vote;
- 3.4.4 le secrétaire du conseil procède, le cas échéant, au dépouillement des votes et déclare d'abord élu le président, puis le vice-président.

M. Stéphane Girard, appuyé par M. Éric Trudeau, propose la candidature de M. Jean-Paul Gagné. Celui-ci accepte d'être mis en candidature. Aucune autre candidature n'est proposée.

20-CA-46 PROPOSITION

ATTENDU l'article 3.4 du *Règlement de régie interne* (Règlement numéro 1);

ATTENDU que l'article 5.1 du *Règlement de régie interne* prévoit que le président est membre du comité directeur;

ATTENDU que le mandat de M. Jean-Paul Gagné à titre de président est échu;

M. Jean-Paul Gagné est élu président du conseil d'administration par acclamation pour l'année scolaire 2020-2021.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

19.2. ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le processus d'élection du vice-président est présidé par Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale et secrétaire du conseil d'administration.

Le *Règlement de régie interne* (Règlement numéro 1) du Cégep stipule ce qui suit à l'article 3.4 :

Au mois de juin de chaque année ou dans le cas de force majeure à l'assemblée subséquente, le conseil choisit un président et un vice-président parmi les membres en fonction qui ne font pas partie du personnel du Cégep ou n'y sont pas étudiants. Il procède de la façon suivante :

- 3.4.1 le président et le vice-président sont choisis par mode d'élection présidée par le secrétaire du conseil;
- 3.4.2 les candidats sont mis en nomination sur proposition. Les candidats mis en nomination doivent être présents lors de l'assemblée au cours de laquelle l'élection a lieu ou avoir fait part par écrit au secrétaire du conseil de leur intérêt pour l'un des postes;
- 3.4.3 le vote est pris à main levée sauf lorsqu'un membre en fonction demande le vote au scrutin secret. La majorité simple des voix des membres en fonction présents détermine le résultat du vote;
- 3.4.4 le secrétaire du conseil procède, le cas échéant, au dépouillement des votes et déclare d'abord élu le président, puis le vice-président.

M. Patrick Monarque, appuyé par M. Stéphane Girard, propose la candidature de M. Éric Trudeau. Celui-ci accepte d'être mis en candidature. Aucune autre candidature n'est proposée.

20-CA-47 PROPOSITION

ATTENDU les articles 3.4 et 5.1 du *Règlement de régie interne* (Règlement numéro 1);

ATTENDU que l'article 5.1 du *Règlement de régie interne* prévoit que le vice-président est membre du comité directeur;

ATTENDU que le mandat de M. Éric Trudeau à titre de vice-président est échu;

M. Éric Trudeau est élu vice-président du conseil d'administration par acclamation pour l'année scolaire 2020-2021.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

19.3. ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR

Le processus d'élection des membres du comité directeur est présidé Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale et secrétaire du conseil d'administration.

Le *Règlement de régie interne* (Règlement numéro 1) du Cégep prévoit ce qui suit pour la composition du comité directeur (article 5.1) :

5.1 COMPOSITION DU COMITÉ DIRECTEUR

- 5.1.1 Le comité directeur se compose des personnes suivantes :
 - 5.1.1.1 le directeur général qui préside le comité
 - 5.1.1.2 le président
 - 5.1.1.3 le vice-président
 - 5.1.1.4 deux membres en fonction du conseil qui ne sont ni membres du personnel ni étudiants
 - 5.1.1.5 un membre en fonction du conseil qui est membre du personnel
 - 5.1.1.6 le directeur des études, à titre d'invité permanent
- 5.1.2 Les membres du comité directeur mentionnés aux alinéas 5.1.1.4 et 5.1.1.5 sont choisis par mode d'élection, présidée par le secrétaire du conseil, lors de l'assemblée ordinaire du conseil du mois de juin de chaque année ou, dans le cas de force majeure, à l'assemblée subséquente et suivant les modalités suivantes :
 - 5.1.2.1 les candidats sont mis en nomination sur proposition. Les candidats mis en nomination doivent être présents lors de l'assemblée au cours de laquelle l'élection a lieu, ou avoir fait part par écrit au secrétaire du conseil de leur intérêt à siéger au comité directeur;
 - 5.1.2.2 le vote a lieu à main levée sauf lorsqu'un membre demande le vote à scrutin secret. La majorité simple des voix des membres en fonction présents détermine le résultat du vote;
 - 5.1.2.3 le secrétaire du conseil procède, le cas échéant, au dépouillement des votes et déclare alors les élus.

- 5.1.3. En cas de vacances au sein du comité directeur, le conseil doit nommer un nouveau membre à la première assemblée suivant cette vacance.

M. Éric Trudeau, appuyé par M. Stéphane Girard, propose la candidature de M. Patrick Monarque à titre de membre externe. Celui-ci accepte d'être mis en candidature. M. Patrick Monarque, appuyé par M. Éric Trudeau, propose la candidature de M. Stéphane Girard, à titre de membre externe. Celui-ci accepte d'être mis en candidature. Aucune autre candidature n'est proposée.

20-CA-48 PROPOSITION

ATTENDU l'article 5.1 du *Règlement de régie interne* (Règlement numéro 1);

ATTENDU que le mandat au comité directeur du membre externe, M. Patrick Monarque, est échu;

ATTENDU que le mandat au comité directeur du membre externe, M. Stéphane Girard, est échu;

ATTENDU que le mandat au comité directeur du membre interne, M. Jean-Luc Djigo, est échu;

Les personnes suivantes sont élues à titre de membres du comité directeur par acclamation pour l'année scolaire 2020-2021 :

- **M. Patrick Monarque, membre externe;**
- **M. Stéphane Girard, membre externe.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Il reste le siège de membre interne à combler au sein du comité directeur.

19.4. ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES

Le processus d'élection des membres du comité d'audit et des finances est présidé Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale et secrétaire du conseil d'administration.

Le *Règlement de régie interne* (Règlement numéro 1) du Cégep prévoit ce qui suit pour la composition du comité d'audit et des finances (article 6.1) :

6.1 COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES

6.1.1 Mandat du comité d'audit et des finances

Le comité d'audit et des finances est chargé d'aviser le conseil d'administration en ce qui a trait à la gestion financière et à la

gestion des risques financiers des opérations du Cégep, et notamment des tâches suivantes :

- Analyser les prévisions budgétaires ou les révisions budgétaires majeures préparées par la direction du Cégep et faire des recommandations au conseil d'administration;
- Donner un avis au conseil d'administration quant au mandat de l'auditeur externe;
- Passer en revue le rapport financier annuel et le rapport de l'auditeur externe, puis formuler un avis au conseil d'administration;
- Analyser les risques financiers de tout projet d'envergure relevant du conseil d'administration et donner son avis à ce dernier;
- Veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et s'assurer qu'ils soient adéquats et efficaces. S'assurer que soit mis en place un processus de gestion des risques;
- Réviser, au besoin, les politiques en matière de gestion financière et formuler un avis au conseil d'administration.

6.1.2 Composition

Le comité se compose de trois membres du conseil d'administration qui ont une compétence en matière de finances et de comptabilité et qui sont nommés par le conseil d'administration. Le comité doit être majoritairement composé de membres externes.

Il est présidé par un membre externe du Collège, désigné annuellement lors de la première réunion du comité.

Le directeur des ressources financières accompagne le comité et prépare les dossiers qui lui sont soumis et une personne désignée par le Cégep agit à titre de secrétaire du comité.

Le président du conseil d'administration peut aussi y participer à titre d'observateur.

M. Stéphane Girard, appuyé par M. Éric Trudeau, propose la candidature de M. Patrick Monarque à titre de membre du comité d'audit et des finances. Celui-ci accepte d'être mis en candidature. M. Patrick Monarque, appuyé par M. Éric Trudeau, propose la candidature de M. Guy Trudel, à titre de membre du comité d'audit et des finances. Celui-ci accepte d'être mis en candidature. Aucune autre candidature n'est proposée.

20-CA-48 PROPOSITION

ATTENDU l'article 6.1 du *Règlement de régie interne* (Règlement numéro 1);

ATTENDU que le mandat au comité d'audit et des finances de M. Xavier Gret est échu;

ATTENDU que le mandat au comité d'audit et des finances de M. Patrick Monarque est échu;

ATTENDU que le mandat au comité d'audit et des finances de M. Guy Trudel est échu;

Les personnes suivantes sont élues à titre de membres du comité d'audit et des finances par acclamation pour l'année scolaire 2020-2021 :

- **M. Patrick Monarque;**
- **M. Guy Trudel.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

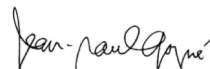
Il reste un siège à combler au sein du comité d'audit et des finances.

20. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine rencontre du conseil d'administration est prévue le mercredi 7 octobre 2020, à 18 h 30, au local B-105, situé au 945, chemin de Chambly, Longueuil.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Stéphane Girard, appuyé par M. Éric Trudeau, et unanimement résolu de lever la séance à 21 h 25.


Jean-Paul Gagné

Président du conseil d'administration


Marie-Pier Lépine

Secrétaire d'assemblée